

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1491

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Nilor, M. Sansu, M. Serville et M. Marie-Jeanne

ARTICLE 9 B

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , notamment par la relance du fret wagon isolé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le Grenelle de l'environnement, qui fixait pourtant des objectifs ambitieux en matière de report modal, la part modale du fer n'a cessé de baisser, en lien direct avec la réduction drastique voire la suppression de l'activité dite de « wagon isolé ». Seul le redémarrage de cette activité adaptée pour répondre aux besoins de transports de marchandises de proximité permettra une relance effective du transport ferré de marchandises. Il nécessitera une remise à niveau des infrastructures et la rénovation des réseaux secondaires et capillaire afin d'accroître les possibilités de transfert modal. Ainsi la déconnexion croissante des zones commerciales et logistiques du réseau ferré rend impossible les objectifs de report modal de la route vers le fer.